

Mobilité multimodale	Enseignement, innovation et emploi	Transition écologique et énergétique	Territorial	Prospective
 <p>Nouveau Grand Paris</p> <ul style="list-style-type: none"> Moderniser le réseau existant et plus particulièrement le Réseau Express Régional Développer l'ensemble des réseaux Préparer les futurs projets <p>Mobilité multimodale, Hors NGP</p> <ul style="list-style-type: none"> Études et interventions générales Infrastructures ferroviaires pour le trafic interrégional de voyageurs Infrastructures fluviales Infrastructures portuaires Infrastructures routières 	 <p>Enseignement supérieur et recherche</p> <ul style="list-style-type: none"> Améliorer les conditions de vie et d'études Veiller à l'équilibre du territoire Améliorer le dialogue Sciences et Société Accompagner le développement de nouvelles infrastructures de recherche et maintenir les équipements existants à un niveau d'excellence Soutenir l'innovation technologique issue ou adossée à la recherche publique <p>Filières d'avenir et d'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> Confirmer le rôle des pôles de compétitivité : gouvernances et actions collectives Mettre en œuvre les 34 plans de reconquête industrielle Accompagner les évolutions de l'emploi et la gestion prévisionnelle des compétences <p>Économie numérique</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer la mise en œuvre de l'objectif de généraliser pour tous les Franciliens l'accès au Très Haut Débit par fibre optique à l'horizon 2020 Faire émerger des initiatives intégrant le numérique comme facteur d'évolution de la société 	 <p>Énergie et changement climatique</p> <ul style="list-style-type: none"> Accélérer la rénovation énergétique et en améliorer la qualité Développer des énergies renouvelables matures, exploiter au mieux les potentiels d'énergie de récupération, sur la base des potentiels locaux Accompagner les acteurs et aider à la décision et l'évaluation <p>Économie circulaire et économie de ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> Soutien à l'animation locale des démarches d'écologie industrielle et territoriale Soutien à l'innovation et à l'éco-conception des biens ou services Réduction et prévention des déchets au travers d'une stratégie 2015-2020 Développer le recyclage et la valorisation des déchets Développer une stratégie d'économie circulaire appliquée au secteur du BTP <p>Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources</p> <p>Prévention des risques naturels</p> <p>Projets territoriaux de développement durable</p>	 <p>Renforcement de l'articulation entre l'aménagement transports en commun, au cœur de la stratégie d'accompagnement des territoires bâtisseurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Accompagnement des territoires bâtisseurs Aménagement durable et innovation urbaine Innovation au travers de projets démonstrateurs Ingénierie territoriale <p>Accompagnement des territoires périurbains, ruraux et des pôles de centralité</p> <ul style="list-style-type: none"> Soutien aux dynamiques territoriales périurbaines et des pôles de centralité Soutien à l'action foncière et à la préservation durable des espaces ouverts Soutien aux parcs naturels régionaux <p>Projets de renouvellement urbain dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville</p>	 <p>Penser un nouveau modèle de développement et apporter des réponses aux enjeux de la transition écologique, énergétique, démographique, économique et sociale</p>
<p>RÉPARTITION PAR ACTION</p>  <p>NGP : 84 % mobilité multimodale, hors NGP : 16 %</p> <p>PART DU CPER : 73 % RÉPARTITION ÉTAT / RÉGION : 35 % / 65 %</p>	<p>RÉPARTITION PAR ACTION</p>  <p>Enseignement supérieur et recherche : 75 % Filières d'avenir et d'emploi : 3 % Économie numérique : 22 %</p> <p>PART DU CPER : 14 % RÉPARTITION ÉTAT / RÉGION : 51 % / 49 %</p>	<p>RÉPARTITION PAR ACTION</p>  <p>Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources : 4 % Prévention des risques naturels : 4 % Projets territoriaux de développement durable : 4 %</p> <p>PART DU CPER : 4 % RÉPARTITION ÉTAT / RÉGION : 51 % / 49 %</p>	<p>RÉPARTITION PAR ACTION</p>  <p>Projets de renouvellement urbain : 9 % Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources : 9 % Prévention des risques naturels : 9 %</p> <p>PART DU CPER : 9 % RÉPARTITION ÉTAT / RÉGION : 50 % / 50 %</p>	

Évaluation Environnementale